

Rapporteur : Sophie Horent (EPTB)

Date / Lieux : Le 29/05/2008 au Centre EDEN de Cuisery

Ordre du jour : Actualité sur la démarche Natura 2000
Bilan de l'animation agricole 2008
Présentation de l'étude de fréquentation
Présentation de l'étude sur le Blongios nain
Perspective d'animation 2008-2009

Présents :

Mr Hervé BROCARD - Sous-préfecture de Louhans
Mr Sylvain KOESLER - Pays de la Bresse Bourguignonne
Mr Jean-Marc LEHRE - Maire de Cuisery / Mme Michelle VAUTROT - Adjoint au maire de Cuisery
Mme Véronique FOUILLOUSSE - Maire de Ratenelle
Mr Gérard CHAURY - Maire de Brienne
Mme Bernadette DELRIEUX / Mme Véronique REYMONDON / Mr Michel BOUILLY - Délégués Maire de Louhans
Mr François GUILLEMAUT - Adjoint au Maire de Branges / Mr Louis PATRICK - Conseiller à Branges
Mr Jean BESSART - Maire de Rancy
Mr Louis PERRET - Maire de Jouvençon / Mr Roland MELIN - Adjoint Jouvençon
Mr André THIVENT / Mr Daniel ANCELLE - Conseillers de Prény
Mme Sophie PUGET - Adjointe au maire de La Truchère
Mr Frédéric BRAYE - DIREN Bourgogne
Mr Jean-Yves CORTEY / Mr Thierry HUVER / Mme Nathalie DUPRIEZ - DDAF 71
Mr Francis PAUQUAI - CRPF Bourgogne
Mr Renaud MILLARD - ONEMA 71
Mr Jacques GELOT - ONCFS 71
Mme Sophie QUINTO - ONF Agence Sud Bourgogne / Mr François POLY - ONF Chalon Est
Mr Hervé VOISIN / Mme Martine DESPREAUX-ROBELIN - Chambre d'agriculture 71
Mr Anthony MORLET - Fédération Départementale des Chasseurs 71
Mr Franck JACOB - ADCGE
Mr Raymond PAQUELIER - Fédération départementale des Pêcheurs 71
Mr de TRUCHIS - Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs 71
Mr Samy MEZANI - AOMSL
Mme Hélène HONTANG - Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons
Mr Philippe BOURGOGNE - Association Harmonie-Environnement Progrès
Mr Daniel BUSONT - CROS Bourgogne / CDOS 21
Mr Patrick LEFEUVE - Directeur du Centre EDEN
Mr Henri CLAUDE - DDAF de l'Ain Service environnement
Mr Nicolas SAUTEL - EPTB Saône&Doubs - Contrat de rivière Seille
Mr Nicolas TERREL / Mlle Sophie HORENT - EPTB Saône&Doubs - Natura 2000
Mr Stéphane RABUT - L'indépendant du louhannais

Excusés :

Mr Roland SIXDENIER - Conseiller Général du Canton de Montpont-en-Bresse
Mr Rémi CHAINTRON - Conseiller général du canton de Louhans et Président de la CC du canton de Louhans
Mr Christian DURAFOUR - Directeur de la DRJS Bourgogne
Mr le Président du Conseil général de Saône-et-Loire
Mr François CHAMBAUD - Conseil d'Aménagement Espace Ingénierie (CAEI)

Absents :

Mr le Président du Conseil régional de Bourgogne	Mr le Maire de Romenay
Mr le Conseiller Général du Canton de Cuisery	Mr le Maire de Sornay
Mr le Conseiller Général du Canton de Tournus	Mr le Maire de Bantanges
Mr le Président de la CC Saône-Seille	Mr le Maire de Loisy
Mr le Président de la CC du canton de Louhans	Mr le Maire d'Huilly-sur-Seille
Mr le Président de la CC du canton de Montpont-en-Bresse	Mr le Maire de Savigny-sur-Seille
Mr le Président de la CC du canton de Montret	Mr le Maire de La Genête
Mr le Président de la CC du Tournugeois	Mr le Directeur de la DRIRE Bourgogne

Mr le Directeur de la DDE 71
Mr le Chef du SDAP
Mr le Directeur de Agence de l'eau Rhône-Méditerranée -
Antenne Besançon
Mr le Président du Syndicat départemental de la Propriété
rurale de Saône-et-Loire
Mr le représentant de la FDSEA 71
Mr le représentant de la Confédération paysanne
Mr le Président du Centre départemental des Jeunes
agriculteurs
Mr le Chef du service de la SAFER
Mr le président de l'Association interdépartementale des
pêcheurs professionnels

Mr le Coordinateur du Collectif Saône et Doubs Vivants
Mr le Président de Cultivons nos campagnes
Mr le Président de l'Association pour le respect de
l'environnement
Mr le Président du Comité départemental de randonnée
pédestre
Mr le Président de la Chambre d'agriculture de l'Ain
Mr le Directeur du Comité régional de Tourisme de Bourgogne
Mr le directeur du Comité départemental de Tourisme de
Saône et Loire
Cellule d'application en écologie Ingénierie

Déroulement de la réunion

Déroulement du comité de suivi :

- Préambule (DDAF / Maire de Cuisery) et tour de table.
- Exposé de l'actualité sur la démarche Natura 2000 - Jean-Yves Cortey et Nathalie Dupriez - DDAF Saône-et-Loire
- Bilan de l'animation agricole 2008 - Sophie Horent - EPTB Saône Doubs
- Présentation de l'étude de fréquentation - Hélène Hontang - CSNB
- Présentation de l'étude Blongios - Samy Mezani - AOMSL
- Perspective d'animation 2008-2009 - Sophie Horent - EPTB Saône Doubs
- Discussion et réflexion sur les éléments exposés ;
- Conclusion par la DDAF.

Déroulement

La réunion débute à 14h15.

Préambule

Mr le maire de Cuisery ouvre la réunion et accueille les participants.

J-Y. CORTEY présente les excuses de Mr le Sous-préfet de Louhans, retenu par d'autres obligations et qui ne pourra pas assister à la réunion. Il rappelle ensuite que le Docob a été validé fin 2005 et a été diffusé récemment à l'ensemble des membres du comité de pilotage. Il présente l'ordre du jour et précise que cette réunion a pour objectif la présentation des actions menées dans le cadre de l'animation assurée par l'EPTB Saône et Doubs et la présentation des actions envisagées pour l'année à venir.

Présentation

- Actualité sur la démarche Natura 2000

JY. CORTEY présente l'actualité et l'avancée du réseau Natura 2000 en Bourgogne.

Le réseau Natura 2000 en Bourgogne et en Saône-et-Loire

Le PDRH

Les études d'incidences au titre de Natura 2000

N. DUPRIEZ présente la Charte Natura 2000 en exposant les conditions d'accès et les implications financières ainsi que les premiers travaux sur la charte Natura 2000 pour les sites Saône/Grosne et Seille.

Question : Comment se fait-il que la charte soit plus contraignante que le réglementaire ?

JY CORTEY explique que la charte n'a pas pour seul objectif de rappeler la réglementation. Elle doit aller au-delà de la réglementation générale. En outre, la charte vise à pérenniser des bonnes pratiques effectuées en faveur de l'environnement et peut concerner des pratiques non définies par un cadre réglementaire.

Question : Dans le cas où un propriétaire signe une charte et bénéficie donc de la TFNB, qu'en est-il pour l'agriculteur qui exploite les parcelles de ce propriétaire ?

JYCORTEY : C'est le signataire de la Charte qui bénéficie de l'exonération fiscale, donc ça peut être le propriétaire ou l'exploitant selon la nature des engagements souscrits. La cosignature de la charte est également envisageable si les engagements concernent à la fois le propriétaire et l'exploitant. Il est aussi possible que le propriétaire répercute l'exonération sur le bail de l'agriculteur.

H. CLAUDE (DDAF de l'Ain) : Lorsque le propriétaire souscrit à une charte, l'agriculteur peut trouver son compte en souscrivant à une MAET.

– Bilan de l'animation agricole 2008

Question : Depuis 2006 que les actions de fauches tardives sont réalisées, y-a-t-il eu une amélioration de la population de Rôle des genêts ?

S. MEZANI : Il est trop tôt pour le dire, les populations fluctuent énormément d'une année sur l'autre et le recul n'est pas encore suffisant pour se prononcer.

Question : Pourquoi n'y a-t-il pas eu de contractualisation sur le secteur de la Truchère alors qu'il s'agit d'un secteur prioritaire pour le Rôle des genêts ?

N. TERREL : Le travail a été effectué très en amont et les agriculteurs étaient convaincus. Cependant il y a eu des difficultés matérielles pour la réalisation des travaux aux dates préconisées dans le cadre du contrat.

S. HORENT : Il s'agit d'un ensemble de prairies fauchées par différents propriétaires sur lesquelles sont ensuite mis les animaux qui pâturent sur l'ensemble de la surface en herbe. Les agriculteurs concernés n'ont pas souhaité s'engager cette année mais les efforts vont être concentrés sur ce secteur pour la campagne 2009.

– Bilan de l'étude de fréquentation

H. HONTANG rappelle le contexte de l'étude de fréquentation du site qui a été réalisées par le CSNB : les stratégies, les grandes orientations ; puis décline l'ensemble des mesures proposées.

Question : Y a-t-il des mesures prévues pour les poissons ?

S. HORENT : Les mesures décrites dans le document d'objectifs visent à la conservation ou la restauration des habitats des espèces dites d'intérêt communautaire¹ recensées sur le site. Sur la Seille, concernant les poissons, la Bouvière est inscrite à l'Annexe II de la Directive Habitat-faune-flore. Effectivement, dans le présent document d'objectif il n'y a pas de mesures concernant directement cette espèce. Selon les constats sur le terrain, une mesure sur la restauration de certaines frayères pourra être ajoutée lors de la révision du Docob.

– Présentation de l'étude sur le Blongios

S. MEZANI présente le Blongios nain, son mode de vie, la biologie de l'espèce, les menaces, sa localisation très limitée sur la Seille. Puis il évoque le protocole de l'étude qui va être réalisée par l'AOMSL et l'intérêt de pratiquer ce genre de suivi.

Question : Est-il revenu sur d'autres rivières ?

S. MEZANI : 1 couple a été recensé sur des gravières le long de l'A6.

– Perspectives d'animation pour 2008-2009

Question : Avec l'augmentation du prix des céréales, des prairies sont retournées pour être transformées en zones de culture. Existe-t-il des outils pour la reconversion de cultures en prairies ? Peuvent-ils être imposés ?

¹ Espèce d'intérêt communautaire

Définition juridique. Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propres à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, - soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

S. HORENT : Oui, dans les mesures proposées aux agriculteurs, il y a la reconversion de culture en prairie. En revanche, la souscription à ces mesures est volontaire et ne peut en aucun cas être imposée. L'ensemble des agriculteurs du secteur ont été informés de ce nouveau dispositif.

JY CORTEY : La reconversion de cultures en prairies ne peut être imposée. En outre, il convient de préciser que le retournement des prairies pour faire de la culture n'est pas non plus soumis à une procédure administrative. Des dispositions sont cependant prévues dans le cadre de la PAC pour assurer le maintien des surfaces en prairies.

Question : Deux forêts communales bénéficient du régime forestier dans le bois Fouget. Un des objectifs du Docob concerne les habitats forestiers. En quoi cela consiste ?

N. DUPRIEZ : Diverses mesures sont proposées pour les milieux forestiers (objectif C) : l'irrégularisation des peuplements forestiers, favorisation du développement de bois sénescents... il y a des possibilités de réaliser des contrats forestiers en partenariat avec l'ONF et le CRPF.

JY CORTEY rappelle que le rôle de l'animateur est de relancer des actions proposées dans le cadre du Docob. Les communes qui le souhaitent peuvent aussi solliciter la structure animatrice pour la mise en place de contrats.

– Bilan de la réunion

JY CORTEY rappelle qu'actuellement l'Etat assure la présidence du Comité de pilotage. La loi DTR de 2005 permet aux élus locaux de prendre la présidence des comités de pilotage des sites Natura 2000 de leur territoire, ainsi que la maîtrise d'ouvrage pour l'animation. Il invite les élus présents à faire acte de candidature si l'un d'entre eux souhaite assurer ce rôle.

=> Aucun élu présent ne souhaite prendre la présidence.

JY CORTEY conclut qu'en l'absence de volonté exprimée par les élus, l'Etat conserve la présidence.

JY CORTEY annonce que le prochain Comité de Suivi aura lieu au second trimestre 2009.

En l'absence de questions supplémentaires, Jean-Yves CORTEY remercie les participants.

A 16h15 la séance est levée.

Le Chef du service de l'Eau, de l'Environnement
et de la Forêt,

Signé

Jean-Yves CORTEY